BULLETIN de l'académie de NANTES

SNUEP F.S.U. — LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

N°90 septembre 2022

EDITO

Les LP menacés !!

Alors que la situation actuelle d'inflation des prix et du coût de la vie appelle des mesures d'urgence, alors que nos métiers manquent d'attractivité, les seules réponses du gouvernement d'une revalorisation de 3,5 % du point d'indice et d'une revalorisation liée aux missions supplémentaires du Pacte Enseignant ne peuvent pas nous satisfaire : il en va de l'attractivité et de la sauvegarde du service public de l'enseignement professionnel. Il faut cesser les politiques de revalorisation à coup de primes et d'heures supplémentaires.

Revaloriser l'enseignement professionnel public passe aussi par la revalorisation de ses personnels !

Hélàs, les annonces du président Macron sur la voie pro sont à l'inverse d'une revalorisation, c'est un véritable retour en arrière. En calquant l'organisation des LP sur celle de l'apprentissage et en augmentant le nombre de semaines de PFMP, c'est encore moins d'école pour nos élèves souvent en difficulté. Quelles seront leurs chances de poursuite d'études dans ces conditions ? Sur quelle connaissance du terrain s'est appuyé le président pour arriver à cette réforme ? Sûrement pas celle des PLP qui se battent au quotidien pour trouver des stages aux élèves et qui essuient un nombre impressionnant de refus. Probablement pas non plus sur celles des entreprises dont beaucoup nous disent ne pas avoir le temps de s'occuper des stagiaires... Cette idée qu'on se formerait mieux « sur le tas » qui a concerné les enseignant·es stagiaires à cette rentrée, sera appliquée à nos élèves de LP dès septembre 2023, et nie complètement la professionnalité des PLP d'enseignement pro. Un autre aspect de cette réforme est très inquiétant : l'adéquation des formations au bassin d'emploi. Cette volonté d'assigner les élèves de LP à des métiers en tensions aujourd'hui va à l'encontre d'un investissement sur l'avenir de la nation. La jeunesse ne doit pas être vue comme une main d'oeuvre à bas coût. Les PLP forment à des métiers pas à des emplois. La révolution copernicienne que le président appelle de ses vœux dans son dernier courrier à la profession doit être combattue pied à pied ! **Cette vision libérale de l'école n'est pas celle que défendent le SNUEP-FSU et la FSU ! Informons les collègues, les parents d'élèves, nos entourages, les impacts de cette réforme risquent d'être lourds pour notre société. Refusons cette vision étriquée de leur formation professionnelle initiale scolaire où les contenus et les horaires disciplinaires seraient largement amputés !**

Exigeons l'abandon de ce projet de réforme ! Tous et toutes en grève le 18 octobre à l'appel de l'intersyndicale voie pro (CP p12). Faisons de ce jour le point de départ de la mobilisation pour obtenir le retrait de ce projet à l'opposé de nos ambitions pour nos élèves.

Cécile CHÉNÉ
Secrétaire académique SNUEP-FSU

En grève le 18 octobre pour défendre le lycée professionnel !

> Edito 01
> Réforme Macron 02
> Audience FSU /Rectrice 03
> Audience FSU 85 04
> Indemnités 05
> Stagiaires 06
> Carrière 07
> Non-titulaires /Vie scolaire 08
> Retraité·es 09
> Formation syndicale 10
> Stage du 1er décembre 11
> Grève le 18 octobre 12

SNUEP-FSU Nantes
Bourse du travail
14 Place Imbach
49100 Angers

sa.nantes@snuep.fr
07 68 06 76 64
http://nantes.snuep.fr

Rédacteurs : Cécile Chéné, Jacques Fourgeaud, Catherine Jaunet

Leur avenir c'est mon métier

SNUEP F.S.U. LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC — VOIE PRO F.S.U. Le syndicat de la voie professionnelle

Réforme Macron : vers la fin du lycée professionnel ?

Lors de sa visite au LP E.Tabarly aux Sables d'Olonne (85), le 13 septembre 2022, le président Macron a présenté sa réforme pour la voie professionnelle pour la rentrée 2023. Cette présentation s'est faite sans que les organisations syndicales soient reçues en amont. Seul un communiqué de presse, diffusé la veille et repris par l'ensemble des médias, indiquait les orientations de la réforme.

Voici les principaux axes :

Entrée très progressive de la réforme du lycée professionnel

Le président annonce que cette concertation "partira du terrain", avec "l'ensemble des recteurs et des rectrices, les enseignants, les élèves, les collectivités et les entreprises", en ajoutant qu'il "ne faut pas s'interdire une entrée en vigueur très progressive". Notamment avec des "expérimentations assumées au sein des régions", qui seront "évaluées", et un "regard" sur ce qui fonctionnera ou pas.

Pour le SNUEP-FSU, la concertation ne doit pas être renvoyée au local. Les décisions dépendront des rapports de forces qui ne sont pas les mêmes suivant les régions, les départements, les établissements… Ce sera la fin de l'équité sur tout le territoire.

Faire évoluer les formations en fonction des besoins locaux

Il faudra, répète Emmanuel Macron, avoir "le courage de fermer certaines formations et d'en ouvrir d'autres". Il s'agira donc d'étudier les formations "une par une, en repérant celles qui, depuis plusieurs années, ne permettent plus d'insérer les jeunes", de "regarder les besoins", en adapter l'offre.

Pour le SNUEP-FSU, il y a urgence à repenser les cartes de formations au prisme de l'intérêt général et de ce dont a besoin le pays pour répondre aux enjeux d'avenir plutôt qu'aux besoins immédiats et locaux des entreprises. Répondre aux enjeux climatiques nécessite des formations nouvelles ou des contenus renouvelés notamment dans les transports et le bâtiment mais aussi dans la production alimentaire et agroalimentaire.

Augmentation de 50 % des PFMP

Pour "ré-arrimer le monde du travail à celui de l'Éducation nationale", le chef d'État mise également sur l'augmentation de 50 % des stages en lycée professionnel.

Si la réforme aboutit, alors, la préparation à un métier ne s'effectuera qu'en classe de première. Les élèves n'auront quasiment plus d'heures d'enseignement professionnel puisque l'entreprise les formera ! Difficile en un an seulement de cours de matières professionnelles d'acquérir des compétences et savoirs professionnels solides.

Persiste une idée reçue très tenace : l'entreprise serait formatrice. Or, il est nécessaire de rappeler que non l'entreprise n'est quasi jamais « formatrice » sur des postes d'exécutants. C'est un recul sans précédent que de penser qu'apprendre sur « le tas » des gestes professionnels est suffisant pour les jeunes qui se destinent aux métiers d'ouvrier·es et d'employé·es. **Le projet porté par le SNUEP-FSU et la FSU est la nécessité absolue d'apprendre globalement son métier : gestes techniques mais aussi savoirs liés à la sécurité des postes de travail, savoir professionnel global, droit du travail ET savoirs généraux pour la dimension éducative des jeunes.**

Accompagner les enseignants pour les réorienter et recourir à des professeurs associés

En parallèle à ces fermetures de filières, qui nécessiteront ainsi de reconvertir et former les enseignants concernés, Emmanuel Macron envisage l'ouverture de nouvelles filières, qui formeront à de "nouveaux métiers". Pour ce faire, il sera fait appel à des "professeurs associés", autrement dit des professionnels qui viendront enseigner quelques heures, selon les besoins, pour former les lycéens à des "compétences spécifiques", et ce, sur une durée donnée.

Pour le SNUEP-FSU, il est inconcevable d'imposer aux PLP une reconversion vers une nouvelle discipline. Cela a été fait, il y a quelques années. Les PLP comptabilité et PLP secrétariat sont devenus PLP Gestion Administration sans formation, certain·es ont tenté une reconversion en Eco-Gestion Commerce, en maths/sciences sans garantie de succès. Ce fut très douloureux pour ces collègues qui risquent d'être à nouveau dans le collimateur du gouvernement puisque les métiers du tertiaire ne font pas partie des métiers en tension.

Plus besoin de recruter de nouveaux PLP d'enseignement professionnel, les professionnels viendront former nos jeunes au sein de l'établissement. Macron vient de résoudre le problème de recrutement des PLP d'enseignement professionnel ! **Pour le SNUEP-FSU, enseigner est un métier qui s'apprend. Être un bon professionnel ne veut pas dire être un bon enseignant.**

Repenser l'aménagement des temps de stage pour dédoubler les classes.

Le président de la République souhaite, que cette réforme donne "plus de latitude aux enseignants", de "mieux aménager les temps de stage" et "repenser l'organisation du temps d'apprentissage". Et de proposer : "pourquoi ne pas séquencer les temps de stage", en les échelonnant et "en divisant la classe, par exemple", afin de pouvoir enseigner les disciplines de français et de mathématiques "dans des classes dédoublées".

Pour le SNUEP-FSU, faire partir les élèves en PFMP de façon échelonnée pour permettre de travailler avec des classes dédoublées en math et en français est une fausse bonne idée. Cela sous-entend que les collègues de Lettre/Histoire et Maths/Sciences ne feront plus de suivi de PFMP puisqu'ils auront les élèves en classe. Le suivi devra se faire uniquement par les PLP de l'enseignement professionnel et ainsi ils auront moins de temps pour former les élèves. C'est la fin de notre statut de PLP puisqu'il est noté que le suivi de PFMP doit être fait par l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Audience FSU avec la nouvelle rectrice de l'académie de Nantes Katia BEGUIN

La FSU souhaitait rencontrer la nouvelle rectrice, Katia Beguin, pour faire le point avec sur la rentrée et sur le dialogue social dans notre académie. Nous lui avons signalé les dysfonctionnements observés au niveau du dialogue social : absence de réponses à nos courriers, pas de documents préparatoires pour les groupes de travail... Nous avons pu apprécier le changement de ton.

La FSU-SNUipp a fait le bilan de la rentrée pour le 1er degré.

Le SNES-FSU est intervenu sur la question des postes vacants dans le second degré. M.Jaunin, secrétaire général, n'a pu que déplorer avec nous le manque de PLP à certains concours et constater la difficulté de recruter les PLP dans certains métiers avec les salaires qui s'envolent dans le secteur privé et le quasi plein-emploi dans notre région. L'éco-gestion est particulièrement problématique dans notre académie. Le rectorat a mis en avant les actions qu'il a menées envers les non-titulaires : prolongation des contrats pendant les vacances pour 80 personnels, application du cadre de gestion de 2017 à tous les non-titulaires, opérations de revalorisation et d'avancement dans la grille et maintien à 18 h pour les CDI qui se trouvaient avec un service réduit à 15 h à cette rentrée.

La FSU a insisté sur le fait que nous avions des craintes sur les remplacements en cours d'année, le rectorat partage notre inquiétude et travaille à reconstituer les viviers de non-titulaires, notamment avec un partenariat avec Pôle Emploi (formation avant emploi pour anticiper les périodes de tensions). **Pour la FSU, ce n'est pas satisfaisant, nous revendiquons un recrutement suffisant de titulaires pour permettre tous les remplacements même les plus courts.**

Le SNUEP-FSU a interpellé la rectrice sur la réforme voie pro et les inquiétudes qu'elle suscite parmi nos collègues sur le devenir de nos élèves. La rectrice était aux premières loges pour les annonces faites par le président le mardi 13/09/2022 aux Sables d'Olonne. Cette réforme est à mettre en lien avec le travail sur l'école du futur dont l'objectif est de laisser les acteurs prendre la main. Le SNUEP-FSU a donc rappelé notre attachement à des diplômes nationaux et des grilles nationales... D'après la rectrice, les chef.fes d'établissement présent·es à la « communication » du président voient positivement cet allongement des périodes de PFMP. **Il est donc important dans vos établissements d'échanger avec vos chef.fes sur les impacts de la réforme...** De même la possibilité de faire l'enseignement général en demi-groupe avec un effectif allégé devrait être considéré comme quelque chose de positif ; or si cela est rendu possible pour le doublement des PFMP et le départ en décalé des élèves d'une même classe en PFMP, **cela posera le problème du suivi des PFMP, de la baisse du nombre d'heures disciplinaires notamment en enseignement professionnel et de notre statut.**

D'après la rectrice, le président a entendu nos craintes de ne pas percevoir les difficultés des élèves. La réforme se ferait sur la base du volontariat, et la possibilité de solliciter des fonds d'innovation de 500 millions de l'école du futur (ouvert à tous les types d'établissement même ceux en Contrat Local d'Accompagnement (CLA)).

L'échange a duré plus de deux heures et la FSU a pu apprécier la nouvelle qualité de dialogue social au rectorat de Nantes. **Cependant, la FSU restera combative pour que les nouvelles réformes annoncées par le président ne puissent pas se mettre en place.**

Rencontre avec le conseiller social du ministre de l'Education Nationale

A l'occasion de la venue d'Emmanuel Macron au lycée Tabarly des Sables d'Olonne pour faire ses annonces sur la voie professionnelle, la FSU 85 a demandé à être reçue en audience. Nous avons donc été reçu.es à la sous-préfecture, loin du lycée par M.Crusson conseiller social du ministre de l'Education Nationale, M.Barilly DASEN Adjoint 1er degré 85 et M.Coindet directeur de cabinet de la rectrice. M.Crusson a précisé d'emblée qu'il n'était pas autorisé à faire des annonces, il était là pour nous écouter, prendre la température.

Le SNUEP-FSU est d'abord intervenu pour dénoncer cette réforme qui s'appuie sur le modèle de l'apprentissage, alors que de nombreux indicateurs montrent que l'apprentissage est très discriminant. Nous avons aussi exprimé notre inquiétude sur l'augmentation du temps de PFMP au regard des difficultés que nous rencontrons déjà pour trouver des lieux de stage vraiment formateurs. Cette réforme va mettre à mal la possibilité pour le bac pro de répondre à la double exigence de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'étude si le temps de scolarisation diminue. Nous avons aussi rappelé notre opposition à l'adéquation de la carte des formations au marché du travail, nous avons insisté sur notre attachement à ouvrir des possibilités pour les élèves et sur la nécessité pour la carte des formations à répondre aux enjeux de demain pour la nation. La formation professionnelle initiale n'est pas responsable du manque de main d'œuvre : il est plus que temps de mettre sur la table le sujet des salaires et des conditions de travail dans les métiers qui peinent à recruter. Le SNUEP-FSU tient à rappeler que les PLP forment les jeunes à des métiers et non à des emplois !!

La FSU 85 est ensuite intervenue pour présenter les conditions de rentrée dans ce département où la dualité scolaire est très forte.

Dans le second degré, tous les postes ne sont encore pas pourvus en cette rentrée. Mais on voit qu'il y a le souci de pourvoir à tous les besoins. Cependant, on sent que l'édifice est fragile et l'on craint sur la capacité à assurer les remplacements au cours de l'année scolaire.

La FSU a rappelé que la fermeture de l'EREA a fait perdre au département une offre éducative répondant aux besoins de certains élèves. Nous avons interrogé sur la question de la pérennisation des moyens supplémentaires alloués à certaines SEGPA pour permettre la scolarisation des élèves de l'EREA et qui ont permis de répondre à des besoins. Enfin, nous avons demandé où en était la réflexion sur la création d'un éventuel nouvel EREA sur le département. Réflexion à laquelle s'était engagée la Région.

Si très peu de réponses nous ont été apportées, le représentant du ministre s'est montré à notre écoute pendant les 2h qu'a duré l'audience. Il a rappelé que malgré la double tutelle, le ministre de l'Education Nationale gardait la main sur la « modernisation » de la voie professionnelle et que « les relations étaient fluides entre les deux cabinets ». Il a surtout insisté sur l'importance de la concertation, le changement de méthode et le besoin de se donner du temps. Espérons que cette volonté affichée du ministre soit suivie d'effet !

F.S.U. VOIE PRO

Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves en situation de Handicap (ASH) : Indemnités

Les PLP enseignant en SEGPA ont droit à plusieurs indemnités, en plus de l'ISOE part fixe :

- **Indemnité enseignement adapté** : 1 765 € / an (147,08 € / mois) au prorata du nombre d'heures effectuées.
- **Indemnité fonctions particulières** : 873,75 € / an (72,81 € / mois) pour les titulaires du CAPPEI et qui assurent au moins un demi-service dans l'ASH. De manière transitoire, et encore cette année, les enseignants du second degré (sauf les contractuels en CDD) qui n'ont pas la certification ont encore droit à cette indemnité.

Pour ces deux indemnités, le chef d'établissement renvoie un document au rectorat au début du 1er trimestre. Les indemnités de début d'année sont payées rétroactivement.

- **ISOE Professeur principal** : les PLP y ont désormais droit en ASH. Après une longue bataille menée par le SNUEP-FSU, la prime est mise en paiement par le rectorat pour les classes de 3è et aussi pour la classe de 4è.

ISOE part fixe : 1 213,56 €
ISOE part variable (prof principal : mission refusable) :
* 3ème, 1re année de CAP, classes de bac pro = 1 425,84 €
* 2e année de CAP, classes de BMA = 906,24 €
Indemnité de sujétion spéciale (ISS) : 400 €
(à partir de 6h de cours en CAP, 1re et terminale bac pro)
Examens et jurys :
* DNB : 0,75 € / copie * BMA : 1,10 € / copie
* Bac : 5 € / copie * Oral de contrôle : 9,60 € / heure
Tutorat de prof stagiaire : 1 250 €

Heures supplémentaires au 01/09/22

Corps	1re HSA* (+20 %)	HSA suivantes	HSE **
PLP CN	1427,70 €	1189,75 €	41,31 €
PLP HC	1570,47 €	1308,73 €	45,45 €
Contract. 2e Cat	1263,85 €	1053,21 €	39,53 €
Contract. 1re Cat	1365,91 €	1138,26 €	39,53 €

** Inférieure à l'heure normale dès le 5e échelon*
*** Heure effective ponctuelle (en partie utilisée pour des forums, voyages…, elle reste à la discrétion des chefs d'établissement).*

Organisation Réglementaire de Service

Connaître les textes qui définissent nos ORS peut éviter d'accepter ce qui est refusable, ou éviter d'être floué·e.
- **L'état VS (ventilation de services)** récapitule les heures de cours hebdomadaires, y compris les HSA, et précise les effectifs d'élèves. Il doit vous être présenté le plus tôt possible chaque année pour approbation et signature, avant transmission au rectorat.
Vérifiez-le bien, gardez-en une copie : c'est le document de référence pour votre salaire de l'année.
- **D'autres obligations s'imposent à nous** (participation aux examens et jurys, évaluation des élèves, suivi en PFMP…), mais pas à n'importe quelles conditions.

Pour le ministère, les HS « coûtent » moins cher, évitent des créations de postes et favorisent l'individualisation des rétributions (et des esprits, aux dépens du collectif). Les HSA, qui augmentent, révèlent les différences de conditions de travail (près de 3 fois plus d'HSA en CPGE qu'en collège) et creusent les écarts de salaire hommes / femmes, même hors temps partiel : en 2019-2020, gain moyen de 3 066 €, contre 2 609 € pour les femmes.
Pour le SNUEP-FSU, il faut augmenter la valeur du point d'indice et le nombre de postes, non les HSA.

INDEMNITÉ POUR MISSION PARTICULIÈRE (IMP)

	Taux de référence annuel en €	Mini/Maxi	Observations
Coordination de discipline(s)	1 250	625/2500	Disciplines prioritaires : les plus forts effectifs, forte charge de travail
Coordination EPS	1 250		2500 € si plus de 4 enseignants
Coordination de cycle d'enseignement	1 250	625/2500	Mission : organiser projets et réunions pédagogiques
Coordination de niveau d'enseignement	1 250 ou 2500	3 750 (à titre exceptionnel)	Prise en charge de 2 niveaux, surtout les 3èmes et 2des en éducation prioritaire
Référent culture	625	1 250 maxi	
Référent numérique	1 250 à 3 750		Missions : conseiller les personnels de direction, accompagner les profs, assurer la disponibilité des équipements, administrer les services en ligne
Tutorat élèves	312,50 à 625		
Référent décrochage	1 250	625/2500	
Autres missions (coordination vie lycéenne, voyages scolaires…)	Tous les taux possibles		312,50 € pour les missions légères, notamment ponctuelles

Des IMP « peuvent » être allouées pour certaines missions. Le chef d'établissement répartit le montant attribué à l'EPLE, après avis du conseil pédagogique et du CA.

→ **À travail égal, la rémunération dépend de l'établissement :** le SNUEP-FSU condamne cette logique d'individualisation des salaires et de mise en concurrence, plus ou moins transparente.

Recrutement, affectation, formation des enseignant·es : le grand sabotage

Les près de 4000 postes non pourvus aux concours 2022 auraient pu constituer, aux yeux de l'Éducation nationale, une raison suffisante pour traiter les lauréat·es avec égards. Mais non : considéré·es comme des moyens d'enseignement et non comme des débutant·es en formation, nos collègues stagiaires ont été affecté·es uniquement en fonction des besoins du service. La mise en oeuvre de la réforme Blanquer de la formation a complexifié la procédure d'affectation, entraînant des erreurs en cascade et des résultats aberrants. Des lauréat·es ont été affectés sans tenir compte de leur situation familiale, de leur formation passée (master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, ou autre master), de leur ancienneté en tant qu'ex-non-titulaire, sur des mi-temps au lieu de plein temps et réciproquement. Certain·es lauréat·es sont ainsi affecté·es à l'autre bout de la France ou de l'académie, parfois même dans des zones très demandées par les titulaires alors que des zones déficitaires étaient demandées en 1er voeu. Ces affectations se déroulent dans la plus grande opacité, puisque le rectorat de Nantes a refusé de communiquer aux stagiaires leur barème.

Quand des stagiaires ont demandé au rectorat de Nantes la révision de leur affectation, celui-ci s'est contenté d'indiquer qu'aucun changement n'était possible, sans même examiner le bien-fondé de la demande, dont nous rappelons qu'elle est un droit pour tout·e agent·e publique, y compris stagiaire. Certaines de ces réponses étaient même adressées avec les corps d'inspection en copie, ce que les futur·es stagiaires concerné·es ont pu vivre comme un procédé très intimidant. En outre, des collègues déjà stagiaires en 2021- 2022 dont le stage n'a pas été validé, et qui doivent donc le renouveler à la rentrée, l'ont appris implicitement, en recevant leur nouvelle affectation en stage ! La note de service rectorale prévoyait pourtant qu'iels puissent formuler des voeux… s'iels avaient été prévenu·es à temps. Mais les arrêtés rectoraux étaient coincés dans les bureaux, en attente de signature.

(...)

Il n'est pas acceptable que nos collègues stagiaires se retrouvent ainsi placé·es, dès leur arrivée à l'Éducation nationale, dans des situations souvent compliquées : l'actuelle crise de recrutement nécessite une attention bien plus grande aux situations des personnels, et ce dans l'intérêt du service public laïque d'éducation !

Devant l'absurdité et l'injustice de la situation, et face aux enjeux de la rentrée, nous demandons le réexamen des affectations des enseignant·es stagiaires, dans le respect de leurs droits et en concertation avec les organisations syndicales. Nous rappelons notre revendication que toutes et tous les stagiaires soient placé·es à mi-temps d'enseignement à la rentrée afin d'avoir le temps de se former et, pour faire face à la pénurie d'enseignant·es qui s'annonce, le recrutement de la totalité des lauréat·es reçu·es sur liste complémentaire et l'organisation de concours exceptionnels de recrutement.

Communiqué FSU Pays de Loire
21 juillet 2022

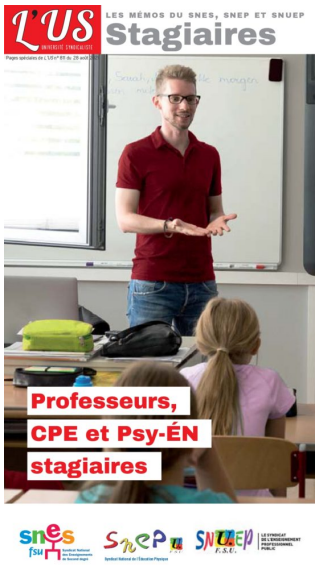

RENTRÉE STAGIAIRE

Dès le 25 août, le SNUEP-FSU était présent sur le site de l'INSPE d'Angers pour accueillir les nouveaux collègues stagiaires et leur distribuer le mémento.

Audrey Michel, notre responsable stagiaire pour le SNUEP-FSU de l'académie de Nantes, tiendra une permanence à l'INSPE de Nantes, le vendredi midi, avec d'autres collègues de la FSU. Elle répond aussi aux questions envoyées sur la boîte mail spécial stagiaire : **stagiaires.nantes@snuep.fr.**

RENDEZ-VOUS CARRIERE

Contestation de l'appréciation finale de la rectrice : c'est possible !

Le 14 septembre 2022, la rectrice a communiqué aux collègues l'appréciation finale de leur valeur professionnelle suite à leur rendez-carrière qui s'est déroulé en 2021-2022.

Si cette appréciation ne vous convient pas, vous avez la possibilité de faire un recours.

- Vous avez 30 jours francs* à compter de la notification de l'avis final pour formuler un recours gracieux par écrit demandant sa révision. Cette demande est adressée à la rectrice par voie hiérarchique (sous couvert du·de la chef·fe d'établissement) en détaillant les raisons de cette contestation.

Ne restez pas seul·e pour rédiger le recours gracieux. **Le SNUEP-FSU peut vous aider et conseiller pour donner toutes les chances au recours d'aboutir.**

- **Le rectorat a 30 jours francs pour répondre** : soit le recours gracieux est accepté et l'avis est révisé, soit le recours gracieux est rejeté. Il faut savoir que l'absence de réponse de la part du rectorat à l'issue du délai imparti vaut rejet de la demande de recours gracieux.

Les délais sont importants à respecter. Notez bien la date de dépôt du recours gracieux.

- **Vous avez alors à nouveau 30 jours francs pour saisir la Commission Administrative Paritaire Académique (CAPA)** d'une demande de révision en cas de réponse défavorable (y compris d'absence de réponse) de la part du rectorat. Cette demande est adressée à la rectrice par voie hiérarchique (sous couvert du·de la chef·fe d'établissement) en détaillant à nouveau les raisons de la contestation de l'avis. Il faut rédiger cette demande à partir d'éléments personnels sur la manière d'enseigner et de servir et surtout ne pas se contenter d'une lettre type. S'il s'agit de l'avis pour le passage à la Hors-Classe, l'ensemble de la carrière doit être pris en compte et l'avis final est pérenne jusqu'au changement de grade.

Ne restez pas seul·e pour rédiger la saisie de la CAPA. Le SNUEP-FSU peut vous aider et conseiller pour donner toutes les chances au recours d'aboutir.

- **A l'issue de la tenue de la CAPA, vous recevrez la notification de l'avis final définitif.**

*Définition du jour franc

Le décompte en jours francs est un mode de calcul d'un délai juridique. Pour décompter en jours francs, il faut exclure le jour de l'événement qui initie le point de départ du délai (c'est-à-dire le jour de la notification ou de la signature de l'acte, de la date d'une décision, etc.) puis décompter chaque jour qui suit de 0h à 24h (exemple : si le délai en jours francs prend effet après la réception d'un courrier reçu le 1er juin, ce délai commence le 2 juin à 00:00). Si le dernier jour survient un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est repoussé au premier jour ouvrable qui suit.

PROMOTIONS

Après 2 mois de retard, les listes des promu·es à la Hors Classe, à la Classe exceptionnelle et à l'echelon spécial de la classe exceptionnelle sont accessibles sur le site du rectorat. Les promu·es ont reçu, mi juillet, une notification sur leur messagerie i-prof leur annonçant leur promotion. Les autres n'ont reçu aucune information les laissant dans le flou le plus total. Vous avez été nombreux·ses à nous solliciter pendant les congés d'été pour avoir des informations. Mais depuis la loi de la transformation de la Fonction publique, les organisations syndicales représentatives n'ont plus accès à ces informations. Nous ne pouvons plus vous apporter des réponses. Pour en avoir, une seule solution, envoyer un mail à votre DIPE.

Recours assistés pour les mutations : le SNUEP présent pour vous défendre !

Cette année, huit collègues nous ont contacté·es pour être assisté·es dans leur recours de mutation. Le rectorat en a considéré 4 comme des recours et 4 comme des révisions d'affectation. Néanmoins nous avons pu échanger sur toutes les situations. Nous avons insisté sur les situations personnelles des collègues et rappelé leurs difficultés. L'administration s'est attachée à améliorer les affectations pour des collègues dont le dossier médical avait été expertisé par le Médecin conseil lors de la phase intra. C'est pourquoi il est vraiment essentiel de nous contacter en amont de mutations intra pour vous aider dans la constitution de vos dossiers. Des issues favorables ont été trouvées, mais nous regrettons que notre pugnacité n'ait pas suffi pour permettre la révision de touts les situations, notamment celles des collègues entrant·es.

Les commissaires paritaires du SNUEP-FSU :
capanantes@snuep.fr
Cécile CHÉNÉ 07 68 06 78 64 / Serge BERTRAND 06 79 47 08 94

Non-titulaires

RENTRÉE

→ **Contrat** : Vérifiez bien qu'il correspond à votre PV d'installation, lui-même devant indiquer précisément votre temps de travail. Vérifiez aussi votre indice (une grille académique existe). Les erreurs ne sont pas rares, ce qui peut vous faire perdre plus d'une centaine d'euros par mois…

→ **CDI** : Après 6 ans révolus de contrat sans interruption de plus de 4 mois, vous pouvez prétendre à un CDI, avec une quotité identique à votre dernier contrat.

→ **Concours** : Les inscriptions pour les concours de recrutement de personnels de l'Éducation nationale se font à l'automne. Cela permet de devenir titulaire de son poste, mais le recrutement est national et peut entraîner une sortie de l'académie. Renseignez-vous auprès des militant·es du SNUEP-FSU.

→ **Avenant** : Ne signez pas sous la pression un avenant imposé au prétexte d'une baisse de vos heures d'enseignement.

Vie scolaire

CDIsation des AED : aucune garantie !

La récente possibilité d'un CDI pour les AED de plus de six années n'efface pas toute la précarité de leur statut.
Les AED se sont mobilisé·es au cours des deux dernières années scolaires, avec le soutien de la FSU, contre la précarité et pour de meilleures conditions de travail, d'emploi et de rémunération.

La loi du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire a introduit la possibilité pour l'État de recruter en CDI les personnes qui ont déjà exercé pendant six années en qualité d'AED pour poursuivre leurs missions. Un décret publié le 9 août 2022 prévoit que ce sont les recteurs qui peuvent procéder à ces recrutements.

Améliorer la rémunération

Ce décret est loin de répondre aux exigences des AED.

L'accès au CDI n'est pas un droit opposable, il n'y a aucune garantie que le recrutement en CDI soit sur une quotité au moins égale à celle détenue pour le dernier CDD. La rémunération des AED n'est pas améliorée : les AED en CDD restent rémunérés au minimum de la fonction publique (Indice 352).

Pour les AED en CDI, l'indice minimum est fixé à 362, sans aucune grille ni garantie de progression ultérieure. Par ailleurs, les AED recrutés en CDI sont privés du crédit d'heures (200 heures pour un temps plein) qui doit permettre à un·e AED de suivre une formation universitaire ou professionnelle. Cette disposition discriminatoire ne prend pas en compte la diversité des parcours de formations et risque de dissuader certains AED d'envisager une poursuite ou une reprise d'études.

Le SNUEP avec la FSU porte une tout autre ambition pour lutter contre la précarité des AED et revendique la fin de l'annualisation du temps de travail et le recrutement de tous les AED par les recteurs, en nombre suffisant pour augmenter les dotations des établissements. Il revendique aussi une revalorisation substantielle du traitement comme une affectation académique au barème qui respecte des règles communes et transparentes et assure une égale couverture des besoins en personnels. Enfin, les AED doivent bénéficier d'une formation initiale et continue effective dès la prise de fonction, d'un strict respect de leurs missions, de la possibilité de saisir la CCP pour toute question professionnelle individuelle (affectation, rémunération, licenciement…) et des dispositifs d'action sociale (caution logement, etc.)

Évaluation des AED

Le décret prévoit que pour les AED en CDI l'entretien professionnel, obligatoire au moins tous les trois ans, peut être conduit, par délégation du chef d'établissement, par le CPE.

Le SNUEP-FSU dénonce cette disposition qui introduit un glissement fonctionnel en faisant des CPE les supérieurs hiérarchiques directs des AED. Cela est contraire au décret statutaire des CPE et à la circulaire de mission de 2015 qui a conforté le/la CPE dans son rôle d'animation de la vie scolaire.

Le SNUEP-FSU soutiendra les collègues qui refuseront cette obligation contraire à leur statut.

S'informer avec la FSU

La FSU, comme les autres organisations syndicales représentatives au Comité technique ministériel de l'Éducation nationale (CTMEN), s'est abstenue sur ce texte. Elle s'adressera avec les autres organisations aux ministres de l'Éducation nationale et de la fonction publique pour exiger la poursuite des discussions sur ce sujet.

La Fédération Générale des Retraités (FGR) rappelle ses désaccords et ses exigences

La création d'une 5ème Branche autonomie est une rupture par rapport aux principes de la Sécurité Sociale. Elle dépend de la CNSA, financée à 90 % par la CSG. Son budget est fixé par la LFSS, qui limite les prestations au financement attribué. La politique de restriction budgétaire l'emporte sur l'évaluation et la satisfaction des besoins.
La réforme de la Protection Sociale Complémentaire pour les fonctionnaires place les retraités dans un choix contraint et leur impose des cotisations plus chères, du fait de la rupture de la solidarité intergénérationnelle, ce qui contredit l'objectif de garantir à tous les assurés les mêmes droits suivant leurs besoins et leurs moyens.
Abandonnée, la loi grand âge et autonomie devra être remise à l'ordre du jour pour assurer la mise en œuvre d'un grand service public de l'autonomie avec les investissements adéquats en termes de recrutements et de carrières pour les personnels et le développement de la prise en charge prenant en compte l'augmentation du nombre et des besoins des personnes âgées.
La FGR-FP dénonce le projet d'une complémentaire « dépendance ».
La création d'un ministère dédié aux personnes âgées et aux retraité.es pour définir dans sa globalité, la politique concernant le quart de la population s'impose en concertation avec leurs organisations.
La FGR revendique la revalorisation des pensions :
En avril l'inflation s'élevait à 4,8 %, alors que les pensions de retraite n'ont progressé que de 1,1% en janvier. Les retraité.es continuent à subir une perte conséquente de pouvoir d'achat.
Nos revendications demeurent :
- une véritable revalorisation des pensions qui compense les pertes subies depuis 10 ans et anticipe la hausse des prix pour 2022 ;
- un niveau minimum de pension égal au SMIC ; des mesures spécifiques immédiates pour les faibles pensions et pour lutter contre les inégalités hommes – femmes ;
- le rétablissement de l'indexation des pensions sur le salaire moyen.

Sur le report de l'âge de départ à la retraite : Repousser l'âge de départ en retraite à 64 ou 65 ans répond à une démarche dogmatique visant à réduire les dépenses publiques. Pour un gain hypothétique de 0,1 point de PIB.
Ce nouveau report induirait des dépenses supplémentaires de chômage, d'invalidité, de maladie...
Pour les personnes sans emploi, elle prolongerait des situations de précarité, alors même que le passage à la retraite leur permet une amélioration de niveau de vie.
Le système par répartition a besoin de profondes améliorations sur la base d'une réduction du chômage, d'une revalorisation des salaires, de l'égalité de traitement, de l'amélioration des déroulements de carrière.
De la crise économique et financière à la crise sociale
La confiance des ménages continue de diminuer. Elle est au point le plus bas atteint fin 2018 lors du mouvement des gilets jaunes. L'inflation s'accélère avec une vive hausse des prix de l'énergie sur un an, une augmentation non négligeable des prix alimentaires, de celui des services et des produits manufacturés.
Il ne faut pas oublier les économies drastiques sur les collectivités locales, sur le budget de l'État et sur les prestations sociales dans un contexte où la croissance s'effondre.
Ce sont les classes moyennes et les plus pauvres qui sont les victimes de ces crises successives. Il faut revenir sur les cadeaux faits aux plus riches et aux grandes entreprises qui font des bénéfices records et versent des dividendes scandaleux.
Cela passe par une meilleure redistribution des richesses, grâce à une meilleure politique salariale, une nouvelle politique fiscale avec notamment une meilleure progressivité et des tranches supplémentaires d'IR, le rétablissement de l'ISF et des impôts de production, la révision des niches fiscales, et de l'impôt sur les sociétés.

Des interrogations ? Choisissez le bon interlocuteur du SNUEP-FSU de l'académie de Nantes.

Questions générales et collectives, adhésion
sa.nantes@snuep.fr

Questions sur les mutations, promotions, recours, rendez-vous carrière….
capanantes@snuep.fr

Demande de remboursement pour les frais de déplacement pour les stages, les conseils académiques
tresorerie.nantes@snuep.fr

Non-titulaires PLP
nontitulairesnantes@snuep.fr

Stagiaires INSPE (actuels ou futurs)
stagiaires.nantes@snuep.fr

ENGAGÉ-ES POUR LE SERVICE PUBLIC

Stages de formation syndicale

Le SNUEP-FSU prévoit d'organiser comme chaque année plusieurs stages, ouverts à toutes et tous, syndiqué-es et non syndiqué-es, titulaires et contractuel-les

Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves en situation de Handicap

L'orientation, une étape à construire collectivement.
Donner des moyens aux élèves en grande difficulté scolaire : une obligation.
Les enseignements adaptés et spécialisés, éléments prépondérants de la réussite scolaire.
le jeudi 10 novembre 2022 à Nantes

Stagiaires « Mutation, formation, titularisation »

Quelle stratégie à adopter pour les voeux de mutation inter-académique ? Toutes vos questions sur la formation et titularisation
mi novembre 2022 à Nantes

L'apprentissage en lycée professionnel

Historique et évolution de l'apprentissage
Connaître et défendre ses droits
le jeudi 1er décembre 2022 à Angers

Non titulaires de l'Education Nationale

vos droits, vos perspectives, vos représentants
Organisé avec le SNES-FSU et SNEP-FSU
le vendredi 10 février à Angers
et le vendredi 2 mai 2023 à Angers

PLP : quel déroulement de carrière ?

Avancement accéléré, Hors Classe, Classe Ex, Rendez-vous carrière, les mobilités, rupture conventionnelle....
le vendredi 10 février 2023 à Angers

Mutation intra académique

Quelle stratégie à adopter pour les voeux de mutation intra-académique ?
En mars 2023 à Angers
(en fonction de la parution de la circulaire intra-académique)

Contractuel·le, stagiaire, titulaire, syndiqué·e ou non, vous avez droit à 12 jours de formation syndicale par an. Les stages vous permettent d'être informé·es de vos droits afin de pouvoir vous défendre et agir collectivement contre des décisions autoritaires. Ils permettent aussi de rencontrer d'autres collègues, de partager des expériences vécues, de confronter des situations… C'est pourquoi il est important de participer à ces stages.
Le chef d'établissement ne peut pas vous demander de récupérer vos heures. En participant à un stage, vous n'aurez aucun retrait de salaire.

Les frais sont pris en charge pour les adhérent.es

STAGE DE FORMATION SYNDICALE

L'APPRENTISSAGE EN LYCEE PROFESSIONNEL

Connaître et défendre ses droits !

LE 1 DÉCEMBRE 2022
9H00 À 16H30
BOURSE DU TRAVAIL
À ANGERS

- Historique et évolution de l'apprentissage
- Connaissance des évolutions législatives et réglementaires
- Politique de développement dans l'Éducation nationale, lien avec la transformation de la voie professionnelle et nouvelles annonces de Macron sur la reforme de l'enseignement pro.

VOIE PRO

Inscription avant le 21 octobre 2022
Modalités d'inscription sur le site nantes.snuep.fr

LYCÉE PROFESSIONNEL :

EN GRÈVE LE 18 OCTOBRE POUR LE RETRAIT DU PROJET MACRON

Le président Macron persiste à vouloir imposer aux personnels sa réforme des lycées professionnels calquée sur le modèle de l'apprentissage. C'est un exemple révélateur que la méthode ne change pas : aucun bilan de la réforme précédente, aucune concertation en amont de cette annonce brutale et une feuille de route tardive (et floue) alors même que des décisions lourdes de conséquences sont en préparation.

L'augmentation du nombre de semaines de stage impliquera moins de semaines d'enseignement dans nos lycées. Si le président a enfin concédé à dire que l'enseignement général doit rester une composante de la formation des jeunes, il l'a évoqué surtout à l'aune de disciplines qui seraient « fondamentales ». Les langues vivantes, l'éco droit, l'éco gestion, les arts appliqués, l'EPS, la PSE seront-elles considérées comme fondamentales et les postes des collègues concernés préservés ? Sa volonté de renvoyer la ventilation du volume d'enseignement général au niveau local impliquera une remise en cause du caractère national de l'accès aux formations professionnelles pour les jeunes et des diplômes professionnels. Nos organisations syndicales sont fermement attachées au principe d'égalité de notre école républicaine et revendiquent le maintien d'une grille horaire nationale pour toutes les filières professionnelles. Elles revendiquent aussi une dimension émancipatrice de la formation des jeunes à laquelle participent toutes les disciplines.

Cette diminution du temps scolaire percutera aussi les enseignant·es de matière professionnelle pour qui le président a déjà annoncé un vaste plan de reconversion. L'expérience vécue dans ce domaine par nos collègues de Gestion-Administration nécessite des engagements fermes du ministère pour permettre de vraies reconversions et se donner les moyens d'une vraie politique RH.
Nos élèves sont contraints par les lieux de stages. Nombreuses sont les entreprises qui ne peuvent pas leur proposer l'intégralité des plateaux techniques et des activités développées dans les lycées professionnels pourtant indispensables à l'obtention de leur diplôme.

Il veut imposer dès la 5ème de collège un dispositif « Avenir » consistant à dédier une demi-journée par semaine pour découvrir les métiers et les entreprises. Pour nos organisations il faut renforcer les missions et le nombre de personnels d'orientation et préparer les collégiens à tous les parcours d'orientation sans exception.

Oui la carte des formations doit évoluer, nous le portons haut et fort depuis des années. Pour nos organisations elle doit évoluer dans l'intérêt général du pays au prisme des grands enjeux écologiques, de la prise en charge du Grand âge, de la nécessaire réindustrialisation, du numérique... D'aucune façon, son « évolution » ne doit se restreindre à la seule mise en adéquation avec les besoins économiques immédiats et locaux des entreprises : chaque jeune, quel que soit le lieu géographique de son lycée professionnel, doit pouvoir trouver la formation de son choix.

Pour nos organisations syndicales CGT Agri, CGT Educ'action, CNT-FTE, SE-UNSA, SNALC, SNEP-FSU, SNES-FSU, SNFOEP, SNUEP-FSU, SEA-UNSA, SNEP-UNSA, CGT Enseignement privé, SNETAA-FO, ISNETAP-FSU, SNUPDEN-FSU, SUI-FSU, SUD rural, SUNDEP-solidaires et SUD Éducation, l'urgence est de renforcer les lycées professionnels et de donner plus de temps et de moyens aux personnels pour faire réussir tous les élèves.
La réforme est à l'opposé de nos ambitions, c'est pourquoi nos organisations appellent à une journée de grève le mardi 18 octobre, point de départ de la mobilisation pour obtenir le retrait de ce projet.

Montreuil le 23 septembre 2022